

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation	Blank
Utilisation de la substance/préparation	Échantillon.
N° de version	01
N° CAS	7631-86-9
Code de produit	Part #: 930001
Fabricant	
Fournisseur	Olympus
Adresse	48 Woerd Ave. Waltham, MA 02453, États-Unis
Téléphone	+1 781-419-3900
Numéro d'appel d'urgence	CHEMTREC États-Unis : 1-800-424-9300, International : +1 703-527-3887

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification	Carc. Cat. 1;R45, Xn;R48/20
Dangers physiques	Non classé comme présentant un risque physique.
Dangers pour la santé	Peut provoquer le cancer. Également nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
Dangers pour l'environnement	Non classé comme présentant un risque pour l'environnement.
Risques particuliers	Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. Peut provoquer le cancer. Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée. Une maladie pulmonaire chronique (silicose) et/ou un cancer du poumon peuvent résulter de la respiration prolongée/répétée de la poussière de ce matériau. Pour plus d'informations sur les risques d'inhalation, voir la rubrique 11 de la présente fiche de données de sécurité.
Symptômes principaux	Les poussières peuvent irriter l'appareil respiratoire, la peau et les yeux. Toux. Gêne poitrinaire. Essoufflement. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants	N° CAS	Pourcentage	No. CE	Classification
Dioxyde de silicium	7631-86-9	100	231-545-4	Carc. Cat. 1;R45, Xn;R48/20

**Remarques sur la composition** Toutes les concentrations sont données en pourcentage massique sauf pour les ingrédients sous forme gazeuse. Les concentrations des gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

## 4. PREMIERS SECOURS

Inhalation	Sortir au grand air. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.
Contact avec la peau	Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec les yeux	Ne pas se frotter les yeux. Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de symptômes.
Conseils généraux	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées
Avis aux médecins	Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime sous observation Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés	Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Aucun(s) connu(s).
Risques d'incendie/d'explosion rares	Aucun(s) connu(s).

<b>Risques particuliers</b>	En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.
<b>Equipements de protection particuliers des pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

<b>Procédures de confinement</b>	Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos.
<b>Précautions individuelles</b>	Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart le personnel superflu. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les poussières. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Contactez les autorités locales en cas de déperditions dans les égouts ou le milieu aquatique. Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Éviter la formation de poussières pendant le nettoyage. Récupérer les poussières en utilisant un aspirateur muni d'un filtre HEPA. Recueillir dans des récipients et bien sceller. Les récipients avec la matière déversée doivent être correctement étiquetés selon leur contenu et avec les symboles de danger. Pour les conseils relatifs à l'élimination, voir la rubrique 13.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

<b>Manipulation</b>	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Si possible, manipuler dans un système clos. Minimiser la génération et l'accumulation de poussières. Ne pas respirer les poussières. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Porter un équipement de protection approprié. Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
<b>Stockage</b>	Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la présente FDS).

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Limites d'exposition professionnelle

#### États-Unis. Valeurs de seuil d'exposition de l'ACGIH

Matière	Type	Valeur	Forme
Dioxyde de silicium (CAS 7631-86-9)	VME	0.025 mg/m <sup>3</sup>	Fraction alvéolaire.

#### Égypte. VLE. Seuils pour les polluants aériens sur le lieu de travail (Décret n. 388, Annexe 8)

Matière	Type	Valeur	Forme
Dioxyde de silicium (CAS 7631-86-9)	VME	0.15 mg/m <sup>3</sup>	Poussière totale.
		0.049 mg/m <sup>3</sup> 1.36 mp/ft <sup>3</sup>	Poussière inhalable.

#### Kenya. OEL-CL. Limites de contrôle pour les substances chimiques dangereuses (règles relatives aux usines et autres lieux de travail de la Loi kényane de 2007 sur les usines et autres lieux de travail (CAP. 514))

Matière	Type	Valeur	Forme
Dioxyde de silicium (CAS 7631-86-9)	VME	0.4 mg/m <sup>3</sup>	Poussière respirable.

#### South Africa. Control Limits. Regulations for Hazardous Chemical Substances, Table 1

Matière	Type	Valeur	Forme
Dioxyde de silicium (CAS 7631-86-9)	VME	0.4 mg/m <sup>3</sup>	Poussière respirable.

**Valeurs limites biologiques** Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

### Procédures de suivi recommandées

**Autres données d'exposition** Donnée inconnue.

### Mesures d'ordre technique

Si possible, manipuler dans un système clos. Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable. Si des mesures techniques ne suffisent pas pour maintenir les concentrations de particules de poussière sous la limite d'exposition professionnelle, une protection respiratoire adéquate doit être portée.

## Équipements de protection individuelle

<b>Protection respiratoire</b>	Porter un appareil respiratoire muni d'un filtre à poussières.
<b>Protection des mains</b>	Aucunes procédures particulières, mais une bonne hygiène personnelle est conseillée, surtout lors de la manipulation des produits chimiques.
<b>Protection des yeux</b>	En cas de risque de contact : Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Aucune protection de la peau n'est habituellement nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Prendre des mesures de précaution pour éviter le contact cutané, en conformité avec de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	La personne en charge de la gestion environnementale doit être informée en cas de rejet majeur de produit.
<b>Mesures d'hygiène</b>	Respecter toutes les instructions de surveillance médicale. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Aspect

<b>État physique</b>	Solide.
<b>Forme</b>	Poudre.
<b>Couleur</b>	Blanche.
<b>Odeur</b>	Sans odeur.
<b>pH</b>	Sans objet.
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	1710 °C (3110 °F)
<b>Point d'ébullition, point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	2230 °C (4046 °F)
<b>Point d'éclair</b>	Sans objet.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Sans objet.
<b>Caractéristiques de combustion (solide, gaz)</b>	Ininflammable.
<b>limite inférieure d'inflammabilité (%)</b>	Sans objet.
<b>limite supérieure d'inflammabilité (%)</b>	Sans objet.
<b>Pression de vapeur</b>	Sans objet.
<b>Densité de vapeur</b>	Sans objet.
<b>Taux d'évaporation</b>	Sans objet.
<b>Densité</b>	2.20 - 2.60 g/cm <sup>3</sup>
<b>Solubilité(s)</b>	
<b>Solubilité (dans l'eau)</b>	Insoluble dans l'eau.
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	Sans objet.
<b>Température de décomposition</b>	Donnée inconnue.
<b>Viscosité</b>	Sans objet.
<b>Autres données</b>	
<b>Formule moléculaire</b>	O <sub>2</sub> Si

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter la formation de poussière. Contact avec des substances incompatibles.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.
<b>Stabilité</b>	Ce produit est stable dans des conditions normales.
<b>Matières à éviter</b>	Agents oxydants forts. Acide fluorhydrique. Magnésium.
<b>Polymérisation dangereuse</b>	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

<b>Toxicité aiguë</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente une toxicité aiguë.
<b>Voies d'exposition</b>	Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
<b>Propriétés toxicologiques</b>	L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets indésirables.
<b>Toxicité chronique</b>	Une maladie pulmonaire chronique (silicose) et/ou un cancer du poumon peuvent résulter de la respiration prolongé/répétée de la poussière de ce matériau.
<b>Sensibilisation</b>	Aucune sensibilisation cutanée n'est attendue pour ce produit.
<b>Cancérogénicité</b>	Peut provoquer le cancer.
<b>Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité</b>	
Dioxyde de silicium (CAS 7631-86-9)	1 Cancérogène pour l'homme.
<b>Mutagénicité</b>	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1%, soit mutagène ou génotoxique.
<b>Reproductivité</b>	Ce produit ne donne normalement pas lieu à des effets sur la reproduction ou le développement.
<b>Épidémiologie</b>	Aucune donnée épidémiologique n'est disponible sur ce produit.
<b>Effets locaux</b>	L'exposition à la poudre ou aux poussières peut être irritante pour les yeux, le nez et la gorge.
<b>Symptômes et organes visés</b>	Les poussières peuvent irriter l'appareil respiratoire, la peau et les yeux. Toux. Essoufflement. Gêne poitrinaire. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

<b>Écotoxicité</b>	Non présumé nocif pour les organismes aquatiques.
<b>Persistance et dégradabilité</b>	Sans objet.
<b>Bioaccumulation</b>	Ce produit ne provoque pas de bioaccumulation.
<b>Toxicité aquatique</b>	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Cependant, la possibilité que des déversements majeurs ou fréquents aient des effets nocifs ou dangereux pour l'environnement n'est pas exclue.
<b>Mobilité</b>	Le produit est insoluble dans l'eau.
<b>Autres effets néfastes</b>	Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<b>Instructions relatives à l'élimination</b>	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. Si votre installation de traitement des eaux usées est hors service, collecter la totalité des rejets puis confiez-les à un professionnel agréé de la gestion des déchets industriels avec une déclaration de déchets industriels.
<b>Déchets de résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination). Éviter le rejet dans les environnements terrestres et les cours d'eau.
<b>Emballage contaminé</b>	Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### IATA

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

### IMDG

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Sans objet.

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Étiquetage

**Contient** Dioxyde de silicium  
**Numéro CE** 231-545-4

**Symbole(s)**

Toxique

**Phrase(s) R**

R45 Peut provoquer le cancer.  
 R48/20 Également nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

**Phrase(s) S**

S29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.  
 S53 Éviter l'exposition — se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
 S60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

**Informations réglementaires**

Les femmes enceintes ne doivent pas travailler avec ce produit si elles courent le moindre risque d'exposition.

**16. AUTRES DONNÉES****Texte des phrases R citées aux rubriques 2 et 3**

R45 Peut provoquer le cancer.  
 R48/20 Également nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

**Inventaires Internationaux**

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non

\*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences d'inventaire formulées par les pays concernés.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs des composants du produit ne sont pas répertoriés ou sont exemptés de listage sur l'inventaire tenu par les pays concernés.

**Utilisation recommandée**

Échantillon d'épreuve.

**Bibliographie**

Documentation de l'ACGIH relative aux valeurs de seuil d'exposition et aux indices d'exposition biologique  
 HSDB® - Hazardous Substances Data Bank, Banque de données sur les substances dangereuses  
 Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité  
 Rapport sur les substances cancérogènes du Programme national de toxicologie des États-Unis (NTP)

**Clause de non-responsabilité**

Olympus ne peut en aucun cas prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations ou des produits d'autres fabricants associés à ses produits. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un stockage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document.

**Préparée par**

Olympus

**Date de publication**

le 08-Février-2016

**Date de révision**

-